



EUROPEAN COMMISSION
DIRECTORATE-GENERAL FOR MARITIME AFFAIRS AND FISHERIES

The Director-General

Bruxelles,
MARE/D3/AS

Objet : Avis conjoint du CC EOS/NSAC sur les aspects sociaux de la pêche

Cher Monsieur Brouckaert, cher Monsieur Skau Fisher,

Je tiens à remercier le CC EOS et le NSAC pour votre lettre conjointe du 20 décembre (1), conseillant la Commission européenne sur un aspect important de la politique commune de la pêche : sa dimension sociale.

Votre document-cadre arrive à point nommé dans une période où les aspects sociaux de la pêche européenne entrent dans une nouvelle phase. Cela est mis en évidence dans la communication récemment publiée sur le fonctionnement de la PCP (2), que nous avons partagée avec tous les conseils consultatifs en vue de notre échange du 9 mars.

La communication PCP souligne l'importance de la dimension sociale de la pêche maritime; il évalue comment la PCP a fonctionné sur cet aspect et quels efforts sont encore nécessaires pour tirer pleinement parti du potentiel de la PCP. Le document complète également les points difficiles que vous avez soulignés dans votre lettre conjointe.

Par cette lettre, je voudrais réagir à quatre des points que vous avez soulevés.

(1) our reference Ares(2022)8854060.

(2) https://oceans-and-fisheries.ec.europa.eu/policy/common-fisheries-policy-cfp_en

M Emiel Brouckaert
Président
Conseil Consultatif pour les Eaux
Occidentales Septentrionales
emiel.brouckaert@rederscentrale.be
Crofton Road c/o BIM Dun Laoghaire
Co. Dublin A96 E5A0
IRLANDE

Mr Ken Skau Fisher
Président
North Sea Advisory
Council ksf@dkfisk.dk
Louis Braillelaan 80
NL-2719 EK ZOETERMEER
THE NETHERLANDS

1. **La sécurité (et la formation) d'abord** : en février 2023, la Commission a participé activement aux discussions en vue de la révision de la convention de l'Organisation maritime internationale sur les normes de formation, de délivrance des brevets et de veille pour le personnel des navires de pêche (STCW-F) et de son code. Cela reflète notre vif intérêt pour la révision de cette importante convention; bien que la Commission ne puisse elle-même ratifier cette convention ou aucune autre, elle encourage activement tous les États membres côtiers à le faire, et nous comptons sur votre soutien pour transmettre ce message à nos parties prenantes. Comme expliqué dans la communication PCP, la Commission envisagera de proposer, après l'adoption de la convention STCW-F révisée, une directive visant à assurer sa transposition correcte dans l'ordre juridique de l'UE et aidera les États membres à accélérer la ratification de l'Organisation internationale du travail (ILO) et les conventions de l'Organisation maritime internationale (IMO).
2. **Capacité de pêche** : Je suis conscient que les plafonds de Jauge Brute et de Puissance Moteur sont considérés par certains acteurs comme des facteurs préjudiciables à la transition énergétique et aux investissements technologiques. S'il est important d'examiner cet angle, il convient de noter que plusieurs États membres disposent d'une marge entre la capacité active de leurs flottes et leur plafond de capacité de pêche. Par conséquent, la première priorité devrait être pour les États membres, à partir de 2023, d'accroître la transparence et la flexibilité de la gestion de leur capacité de pêche, en coopération avec le secteur, et de faciliter son éventuelle réaffectation là où elle est nécessaire pour des investissements structurels à bord, y compris avec un soutien financier de l'UE et national si éligible. En outre, nous sommes très intéressés d'entendre des idées concrètes sur la manière de soutenir davantage l'augmentation de la sécurité, du confort et de l'économie de carburant des navires tout en garantissant que la capacité de pêche restera la même.
3. **Plus il y a de données, mieux c'est** : par l'intermédiaire du *groupe de travail d'experts du CSTEP sur les données sociales dans le secteur de la pêche (EWG 22-14)*, la Commission poursuit ses efforts pour développer davantage les méthodologies de collecte et d'analyse des données sociales dans le secteur de la pêche. Le CSTEP est également invité à aligner davantage ses efforts sur ceux du CIEM et du groupe de coordination régional (RCG ECON) et à veiller à ce que les travaux des deux organes soient complémentaires et ne se chevauchent pas. Les travaux du groupe de travail *WGSOCIAL* du CIEM se déroulent au deuxième trimestre et le *groupe de travail sur les données sociales de la pêche du CSTEP* se réunit au quatrième trimestre. Le calendrier différent des deux réunions offre aux scientifiques et aux décideurs suffisamment de temps pour réfléchir et coordonner les activités de recherche sur ce sujet. Le prochain rapport de l'EWG 22-14 sera finalement disponible d'ici avril 2023. La Commission attend avec impatience de recevoir ce rapport afin d'utiliser ses résultats et de soutenir les actions annoncées dans la communication PCP.
4. **Dialogue social** : la Commission coopère également activement avec les partenaires sociaux de la pêche maritime par le biais du dialogue social sectoriel. Les problèmes sociaux que vous avez soulevés à juste titre dans votre lettre, auxquels sont confrontées nos pêcheries européennes, à l'intérieur et à l'extérieur des eaux européennes, y sont également abordés. Vous pouvez compter sur nous pour être là aussi pour les prochaines réunions et j'encourage vivement mes collègues à poursuivre le dialogue, dans le cadre des réunions officielles de dialogue comme au-delà à travers des échanges ponctuels et informels.

Les aspects sociaux de la PCP sont et continueront d'être essentiels à la durabilité sociale, économique et environnementale de notre secteur de la pêche maritime et je me réjouis de la poursuite de notre coopération fructueuse dans ce domaine également. De plus, si vous organisez une réunion commune sur ce sujet, mes services se feront un plaisir d'y assister et d'échanger sur vos préoccupations. Si vous avez d'autres questions sur cette réponse, veuillez contacter la boîte aux lettres fonctionnelle des Conseils Consultatifs MARE-AC@ec.europa.eu.

Cordialement,

Charlina VITCHEVA

c.c.: Mo Mathies mo.mathies@nwwac.ie
Matilde Vallerani matilde.vallerani@nwwac.ie
Tamara Talevska tamarat@nsrac.org
admin@nsrac.org